

## Conseil du 26 août 2014

L'an deux mille quatorze, le 26 août, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Pierre ACCAMBRAY Maire

**Etaient présents** : Pierre ACCAMBRAY - Maire, Yves PIGNEUR, Guillaume CRISPYN et Gérard TARDIF - Adjoints, Marie ONZON, Jean NIVET, Jean-Claude ROCHE.

**Etaient Absents** : Stéphane TERRENOIRE, Vincent COLNET et Lionel VERDIER qui donne pouvoir à Pierre ACCAMBRAY.

### **1 DECISION MODIFICATIVE N° 2 SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Il est décidé, à l'unanimité, un virement de crédit entre le 022 (dépenses imprévues) - 20 000 € et le 6554 (contributions aux organismes de regroupement) + 20 000 €.

### **2 DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT**

Il est décidé, à l'unanimité, un virement de crédit entre le 022 (dépenses imprévues) - 1 100 € et le 615 (entretien et réparations) + 1 100 €.

### **3 SUBVENTION ASSOCIATION « CHAGOULIN »**

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 150€ à l'Association des Parents d'Elèves du SICSA dénommée « Chagoulin » pour l'année 2014.

### **4 MONTANT REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Le conseil municipal décide :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2014 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, de développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BPT sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de 27,28 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

### **5 ACQUISITIONS D'ACTIONS DE LA SEMERAP**

Par délibération en date du 25/07/2013, la commune a décidé d'entrer dans le capital de la SEMERAP - SPL (Société d'Exploitation Mutualisée pour l'Eau, l'environnement, les Réseaux, l'Assainissement dans l'intérêt du Public).

Lors du conseil d'administration de la SEMERAP, en date du 14 février 2014, les administrateurs ont donné leur agrément pour la cession de 10 actions détenues par le Syndicat Intercommunal de SIOULE ET MORGE au profit de la commune.

Le Syndicat Intercommunal de SIOULE ET MORGE a, par délibération en date du 24 avril 2014, décidé de céder 10 actions de la SEMERAP au profit de la commune au prix de 31 € chacune.

Le conseil municipal décide de :

- Donner son accord pour l'acquisition de 10 actions de la SEMERAP détenues par le Syndicat Intercommunal de SIOULE ET MORGE au prix de 31 € chacune soit pour un total de 310 €.
- Autoriser le Maire à signer la convention et tout document afférent à cette acquisition d'actions.

## **6 STATUTS DU SYNDICAT SIOULE ET MORGE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des mises à jour des statuts du syndicat compte tenu des compétences réellement exercées. Le Conseil Municipal accepte les statuts du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des communes de SIOULE et MORGE tels qu'acceptés par le Syndicat dans sa délibération du 21 juin 2014.

## **7 NOUVELLES ADHÉSIONS À L'EPF - SMAF**

Les communes de  
SAINT-VICTOR LA RIVIERE (63) par délibération du 10 décembre 2013,  
HERMENT (63) par délibération du 13 juin 2014,  
BLANZAC (43) par délibération du 16 juin 2014,  
NEUVEGLISE (15) par délibération du 20 juin 2014,  
ont demandé leur adhésion à l'EPF Smaf.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

## **8 SOUTIEN AU CONSEIL GENERAL DU PUY DE DOME**

Le Conseil Municipal délibère et réaffirme, par 5 voix POUR et 2 abstentions (Mme Onzon et M. Crispyn)

- Son opposition ferme à la suppression du Conseil Général ;
- Son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents ;
- Le rôle essentiel du Conseil général du Puy-de-Dôme en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités ;

- Son souhait que l'Etat concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale ;
- Dénonce solennellement la campagne mensongère menée au plus haut niveau pour faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient à perdre leurs services publics locaux ;
- S'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France ;
- Appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels pour s'associer à cette démarche ;

## **9 MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF**

Monsieur le Maire présente l'action de l'AMF concernant la diminution des dotations de l'Etat aux communes.

La commune et le conseil municipal de CHAMPS soutiennent les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

## **10 TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMISSION DES IMPÔTS**

La Direction Générale des Finances Publiques a désigné les commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directes de la commune pour toute la période du mandat.

### COMMISSAIRES TITULAIRES

TERRENOIRE Stéphane  
 CHAMPOMMIER Stéphane  
 CRISPYN Guillaume  
 SAVY Josiane  
 VERDIER Lionel  
 TARDIF Gérard (propriétaire de bois)

(propriétaire de bois) de BLOT L'EGLISE

### COMMISSAIRES SUPPLEANTS

HERVIER Michel  
 MIGEON Thérèse  
 AZAIS Jérôme  
 ONZON Marie  
 DESBRE Christine  
 MOSNIER Jean-Pierre

Le conseil municipal approuve la nouvelle liste des commissaires titulaires et suppléants de la CCID de la commune.

## **11 DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire fait part aux membres présents d'un courrier de M. BAYLE Laurent qui présente sa démission du Conseil Municipal pour raisons personnelles.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la démission de M. Laurent BAYLE et demande à Monsieur le Maire d'en informer la Sous-Préfecture de Riom.

## **12 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il a été attribué lors du vote du budget primitif 2014 des subventions et qu'elles n'ont pas été toutes attribuées. Il reste l'association LOU LUBRO et un solde à L'AMICALE LAIQUE. Ces subventions sont prévues à l'article 6574 - subvention de fonctionnement aux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer à ces deux associations le montant ci-dessous.

Amicale Laïque	221 €
Lou Lubro	375 €

La séance est levée à 22H30